LOIRE ATLANTIQUE Conseil général
Archives départementales de Loire-Atlantique

Registres paroissiaux et d'état civil

Paimboeuf - - 1812 - N - 3E116/27 - Vue 17 - Table

Gautreau aîné

Lemarié Sommezeul Hauppié

N° 81

Clemente Fabien Démée

L'an mil huit cent douze à trois heures du soir par devant nous Marie officier de l'Etat civil de la commune de Paimbœuf, canton de Paimbœuf, département de la Loire Inférieure est comparu Pierre Marie Démée âgé de trente quatre ans boucher domicilié de cette Commune lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jour d'hier à dix heures du soir de lui déclarant et de Marie Chéneau son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Clement Fabien les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean baptiste Chambreau âgé de vingt neuf ans et Pierre Moutsoeur âgé de trente six ans les deux bouchers et domiciliés de cette ville et a le père de l'enfant et un des témoins signé avec nous la présente acte de naissance l'avant ayant déclaré ne le savoir faire après que lecture leur en a été faite.

Gautreau aîné

Pierre Démée J B Chambreau

N° 82

Jean Baptiste Boniface

L'an mil huit cent douze, le vingt deuxième jour du mois de décembre mil huit cent douze à trois heures du soir par devant nous Marie officier de l'Etat civil de la commune de Paimbœuf, canton de Paimbœuf département de la Loire Inférieure est comparu Jean baptiste Boniface Dubaudieu âgé de vingt quatre ans Pressoir du Doudnes domicilié de cette ville lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le jour à deux heures du matin

Les données et images que vous consultez sur ce site sont la propriété exclusive du Conseil général de Loire Atlantique. Aucun autre usage des données et images que celui prévu par ce site pour la consultation ne pourra être fait. Notamment, les récupération, reconstitution, duplication, impression… de ces données et images pour quelque usage que ce soit (revente, intégration dans un ouvrage, intégration dans un document, intégration dans une base de données…), hormis pour un usage exclusivement privé, sont totalement interdites et passibles des peines et sanctions prévues par la loi.